

Plante exotique et invasive, elle présente aussi un danger pour les randonneurs : la lutte contre la Berce du Caucase se poursuit dans les Pyrénées-Orientales



Après l'arrachage racinaire, le chantier s'est poursuivi, en juillet, par la coupe des inflorescences. - CDC PC

La communauté de communes Pyrénées-Cerdagne poursuit son engagement, en faveur de la préservation des milieux aquatiques, avec une nouvelle campagne de lutte contre la Berce du Caucase, une plante exotique envahissante, particulièrement préoccupante, pour les écosystèmes et la sécurité des personnes.

Menée dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'opération de lutte contre la Berce du Caucase, a débuté au mois de mai. Les conditions météorologiques de ce printemps, marquées par des températures fraîches et plusieurs épisodes neigeux, ont toutefois retardé le démarrage des interventions. Les travaux réalisés par l'entreprise Génie Écologique Occitanie, basée à Collioure, sont menés, sous la coordination de Simon Calvet Lopez, technicien rivière, en charge de la compétence GEMAPI de l'intercommunalité.

Les équipes sont d'abord intervenues par arrachage racinaire, afin de limiter le développement des plants. En ce mois de juillet, le chantier s'est poursuivi avec

une étape essentielle : la coupe des inflorescences. *"Cette intervention vise à empêcher la plante de produire ses graines, principal mode de dissémination de cette espèce invasive. Les fleurs sont systématiquement prélevées, afin d'éviter toute propagation"* explique Simon Calvet Lopez.

Le chantier s'est déroulé, sur plusieurs jours, sur les communes de Font-Romeu et Estavar, où plusieurs foyers de Berce du Caucase ont été traités.

Une action coordonnée à l'échelle du territoire

Les interventions ont concerné à Font-Romeu, le Rec de Ricaut, en aval de l'Ermitage ; le Rec des Canaletes, en aval du golf ; plusieurs secteurs urbains, situés à proximité du Grand Hôtel et du casino ; ainsi que le cours d'eau de l'Angoust, sur Estavar.

"Une fois les végétaux coupés, ils sont collectés dans une benne spécifique, avant d'être transportés vers le centre de valorisation énergétique de Calce. Cela garantit leur destruction, dans des conditions adaptées". Cette campagne est financée, conjointement, par les communautés de communes Pyrénées-Cerdagne et Pyrénées Catalanes, avec la participation de la commune de Font-Romeu, et bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que de l'État, dans le cadre du Fonds Vert.

À travers cette intervention, les collectivités réaffirment leur volonté de préserver durablement les cours d'eau et les milieux naturels du territoire. La lutte contre la Berce du Caucase s'inscrit dans une stratégie de gestion écologique, visant à limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes, à protéger la biodiversité locale et à réduire les risques liés à cette plante, dont la sève peut provoquer de graves brûlures cutanées, au contact de la peau exposée au soleil.

Attention à la berce du Caucase : un risque réel pour les promeneurs

La Berce du Caucase est une plante spectaculaire pouvant atteindre jusqu'à quatre mètres de hauteur, mais elle représente un véritable danger pour la santé. Sa sève contient des substances photosensibilisantes qui, au contact de la peau, puis sous l'effet des rayons du soleil, peuvent provoquer de graves brûlures, des cloques importantes et des lésions pouvant laisser des cicatrices durables.

Les randonneurs, familles et promeneurs, sont invités à ne jamais toucher cette plante, même lorsqu'elle paraît fanée ou coupée. En cas de contact, il est recommandé de laver, immédiatement, la zone concernée à l'eau et au savon, de la protéger du soleil, pendant plusieurs jours et de consulter un médecin, en cas de réaction.

La vigilance est particulièrement importante, durant la période estivale, où les activités de pleine nature sont nombreuses, le long des cours d'eau et des sentiers.